

COMPTE-RENDU DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'OTTONVILLE – RICRANGE

Réuni en session extraordinaire

Le lundi 12 juillet 2024 A 20H00

Etaient présents :

Mesdames : LENHARD Mireille, TUTIN Fabienne, ZANNIER Carine

Messieurs : SIMON Gérard, SCHNEIDER Lionel, MULLER Martin, BECKERICH Jacky

Étaient absents excusés : KURLIKOWSKY Christelle (pouvoir donné à Martin MULLER),
HESTROFFER Jérémy (pouvoir donné à Gérard SIMON)

Secrétaire de séance : Laetitia JEDAR

Monsieur le maire a ouvert la séance et a exposé ce qui suit :

ORDRE DU JOUR :

- **Point n°1** : Droit de Prémption Urbain
- **Point Divers**

Point 1 : Droit de préemption urbain

Dans le cadre de la transition énergétique et de la neutralité carbone, la Loi sur l'Accélération de la Production des Energies Renouvelables (dite Loi APER) a été promulguée le 10 mars 2023. Elle prévoit notamment l'augmentation de la part des énergies renouvelables sur le sol français et une accélération du déploiement de ces infrastructures.

La commune d'Ottonville souhaitant s'engager dans la démarche de neutralité carbone, et également trouver de nouvelles zones d'accélération des Energies Renouvelables, Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la DIA reçu le 04/07/2024 concernant les parcelles n° 1 et 2, section 4, d'une superficie totale de 13ha 35a 17ca, ces parcelles étant idéalement situées, notamment par leur impact visuel minime, pour un projet agrivoltaïque.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de faire valoir son droit de préemption sur les parcelles 1 et 2, section 4.

La commune d'Ottonville, représentée par Monsieur Gérard SIMON, maire, sollicite auprès de la Communauté de Communes de la Houve et du Pays Boulageois la délégation du droit de préemption sur les parcelles 1 et 2, section 4 car la commune d'Ottonville a un projet d'intérêt public d'aménagement d'une centrale agrivoltaïque dans un délai de 5 ans.

Le Conseil Municipal AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte de vente correspondant.

Pour : 9 (dont 2 pouvoirs), Contre : 0, S'abstient : 0

Point adopté à l'unanimité des membres présents

Questions diverses :

Plus rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21h.

Ordre du jour délibéré ce jour par l'ensemble des personnes présentes :

- **Point n°1** : Droit de Prémption Urbain
- **Point Divers**

BECKERICH Jacky	ZANNIER Carine	HESTROFFER Jérémy <i>Absent (pouvoir donné à Gérard SIMON)</i>
KURLIKOWSKI Christelle <i>Absente (pouvoir donné à Martin MULLER)</i>	LENHARD Mireille	MULLER Martin
SCHNEIDER Lionel	SIMON Gérard	TUTIN Fabienne